

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 28 ET 29 MARS 2018

N° 2018/O1/008

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET M. Petr'Antone TOMASI, PRESIDENT DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

OBJET : SITUATION EN CATALOGNE.

VU la délibération n° 17/312 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à la situation en Catalogne,

CONSIDERANT que les derniers événements survenus en Catalogne ne manquent pas de susciter les plus vives inquiétudes en termes de respect des droits fondamentaux, de liberté d'expression et d'opinion, mais surtout en termes de démocratie,

CONSIDERANT que suite à l'organisation d'un referendum le premier octobre dernier, les institutions de la Catalogne ont été suspendues par le gouvernement espagnol,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse avait été invité es-qualité à se rendre à Barcelone afin d'évoquer la situation politique de la Catalogne,

CONSIDERANT que les nouvelles élections organisées ont consacré la victoire des partis indépendantistes,

CONSIDERANT que depuis cette date le gouvernement espagnol n'a eu de cesse que d'accentuer la répression sur les représentants élus du Parlement catalan,

CONSIDERANT que ce sont désormais neuf responsables politiques qui sont incarcérés dont l'ancien vice-président du gouvernement catalan Oriol Junqueras en détention provisoire depuis le 2 novembre 2017,

CONSIDERANT que ces événements sont de nature à menacer la paix publique en Catalogne, en Espagne et en Europe,

CONSIDERANT l'incarcération en fin de semaine de Carme Forcadell, ancienne présidente du Parlement de Catalogne et de Jordi Turull, Raül Romeva, Dolors Bassa, Roger Rull, ex ministres du gouvernement catalan de Carles Puigdemont,

CONSIDERANT qu'une députée poursuivie par le Tribunal suprême, Marta Rovira, a préféré choisir l'exil en Suisse pour « garantir ses droits politiques, sa liberté d'expression et sa vie de famille »,

CONSIDERANT l'arrestation de Carles Puigdemont par la police allemande suite à un mandat d'arrêt européen,

CONSIDERANT que ces mesures liberticides relèvent du délit d'opinion et du déni de démocratie,

CONSIDERANT le soutien actif ou passif des principaux gouvernements européens ainsi que l'inquiétant silence des institutions de l'Union européenne face à ces dérives totalitaires,

CONSIDERANT qu'il est du devoir de tout citoyen européen de défendre la paix et la démocratie pour lui-même comme pour les autres,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANIFESTE solennellement sa plus vive désapprobation face à l'incarcération de responsables politiques de la Generalitat de Catalunya faisant suite au processus démocratique d'accès à la souveraineté dans lequel s'inscrivent les autorités catalanes légitimement désignées par le suffrage universel.

CONDAMNE l'attitude répressive de l'Etat espagnol.

APPELLE les responsables politiques européens à s'engager dans la recherche d'une solution politique et démocratique à la crise catalane, excluant le recours à la force.

REITERE son soutien à tout citoyen catalan à qui ses opinions politiques ou ses convictions quant au statut de la Catalogne pourraient être reprochées.